



l'oxygène
à la source

N°255-22

GRAND CYCLE DE L'EAU – MISE EN ŒUVRE DE L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE DU BASSIN FIER & LAC D'ANNECY POUR LA PERIODE 2023-2025 – APPROBATION ET LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 17 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à neuf heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 30 septembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Jacques DALEX (suppléant de M. PRUD'HOMME – absent)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mme, MM. Michel BEAL, Fabienne GREBERT, Eric PEUGNIEZ, Yohann TRANCHANT

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

GRAND CYCLE DE L'EAU – MISE EN ŒUVRE DE L'OBSERVATOIRE DE LA QUALITE DES EAUX DE SURFACE DU BASSIN FIER & LAC D'ANNECY POUR LA PERIODE 2023-2025 – APPROBATION ET LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

Exposé de Roland LOMBARD,

Afin d'assurer le suivi de la qualité des eaux de surface du bassin Fier & lac d'Annecy pour la période 2020-2022, le SILA a passé en application de la délibération n°013-20 du Bureau du 20 janvier 2020, un marché de services avec la société SAGE ENVIRONNEMENT.

Afin de renouveler la prestation, il est proposé, en conséquence, de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert, en application de l'article L. 2124-2 du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de services pour la mise en œuvre de la qualité des eaux de surface du bassin Fier & lac d'Annecy pour la période 2023-2025.

L'étude consiste à réaliser un état des lieux initial et un suivi de la qualité des cours d'eau et du lac d'Annecy (fiche action Q1-1 du Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy), et ce dans la continuité de la mise en œuvre de l'observatoire de la qualité réalisée sur la période 2020-2022.

La mise en œuvre de l'observatoire de la qualité des eaux de surface pour la période 2023-2025 se décompose en 2 phases, au titre de la tranche ferme :

- investigations de terrain
- analyse des données et rédaction de rapports

Outre la tranche ferme mentionnée ci-dessus, trois tranches optionnelles, correspondant aux compléments qui pourraient s'avérer ou non nécessaires, selon les résultats complets du monitoring 2022 (option 1 : suivi hydrobiologique complémentaire / option 2 : suivi bactériologique complémentaire / option 3 : suivi pesticides) sont prévues au marché.

Le montant estimatif est de 250 000 € HT (tranche ferme : 200 000 € HT / tranches optionnelles : 50 000 € HT).

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile et financièrement coûteuse l'exécution des prestations.

La Commission Grand cycle de l'eau a donné un avis favorable le 4 juillet 2022.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

Voix POUR : 17
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Acte reçu à la Préfecture
Le 14 OCT. 2022
Publié le 17 OCT. 2022

Exécutoire le 17 OCT. 2022
Le Président

Pierre BRUYERE
Mme Claire LEPAN,
Secrétaire de séance



SILA
Syndicat
Mixte du
Lac d'Annecy

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.